



Pour les lauréats affectés dans le département du Rhône, 2 réunions sont prévues :

- Le 28 juin à l'ESPE, 5 rue Anselme - Lyon 4ème, amphi KERGOMARD entre 8 h et 15 h en fonction de l'initiale du nom usuel : amphi préparatoire,

- Le 3 ou 4 juillet à l'amphi LAPRADE - Lyon 7ème, amphis affectation.

Il est indispensable de consulter la messagerie que vous avez déclarée lors de votre inscription au CRPE.

Si vous ne pouvez pas assister à ces réunions, vous pouvez vous faire représenter par une tierce personne pour laquelle vous établirez un pouvoir.

Cette personne devra être munie de la photocopie de votre pièce d'identité, ainsi que sa propre pièce d'identité.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter Michèle VUILLAUMIER (04 72 80 69 57) les après-midi seulement.

Vous pouvez dès à présent consulter le site de la DSDEN du Rhône (<http://www.ac-lyon.fr/dsden69/pid32586/accueil.html>) pour connaître les formalités à effectuer.